

## **FINANCES**

### **BUDGETS PRIMITIFS 2026**

### **Présentation brève et synthétique**

# SOMMAIRE

## ■ 1 – Préambule

## ■ 2 – Contexte

## ■ 3 – Le budget principal du CIAS

## ■ 4 – Le budget annexe MARPA

➤ 4.1 La section de fonctionnement \_\_\_\_\_page 8

A – Les recettes de fonctionnement

B – Les dépenses de fonctionnement

➤ 4.2 La section d'investissement \_\_\_\_\_page 14

# 1 - Préambule

Le budget primitif constitue **le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel** de la collectivité.

Il doit être voté par le Conseil d'Administration du CIAS **avant le 15 avril** de l'année à laquelle il se rapporte (loi du 2 mars 1982) ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (le Président) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement (retracant toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services) et une section d'investissement. Chacune de ces deux sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

## 2 - Contexte

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, Touraine Vallée de l'Indre a la gestion de la résidence autonomie labellisée MARPA à Artannes-sur-Indre. Cette nouvelle compétence a été transférée à la Communauté de communes suite à la dissolution du SIVOM de la Vallée du Lys qui gérait auparavant l'établissement.

En septembre 2019, la Préfecture a informé la Communauté de communes que la MARPA faisait partie de la catégorie des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS), devant être gérés par un Centre Intercommunal d'Action Sociale ou un établissement public administratif (articles L.312-1 6 et L.315-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale a donc été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour gérer principalement la MARPA à Artannes-sur-Indre.

Lors de la séance du 22 janvier 2025, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de mettre fin à son adhésion à la labellisation MARPA. De ce fait, l'établissement est renommé : Résidence autonomie le Bois de Plantes à Artannes-sur-Indre.

**Le 17 décembre 2025, le Conseil d'Administration a pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 (ROB), lequel a permis de poser les axes prioritaires d'intervention des services pour l'année et les objectifs financiers.**

## **FINANCES**

### **Budget principal**

# Budget 2026 – Section d’exploitation

## BUDGET CIAS - SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2025	BP 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	850,00	500,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 150,00	1 100,00
<b>Total général</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 600,00</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2025	BP 2026
002 - EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	1 225,00	
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	775,00	1 600,00
<b>Total général</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 600,00</b>

- Le budget primitif présenté pour l’année 2026 s’équilibre à 1 600 €.
- Il n’y a pas d’investissement sur ce budget.
- Les dépenses sont constituées principalement de la contribution au GIP Recia et de la subvention au Comité des Œuvres Sociales.
- Les recettes sont constituées d’une subvention de Touraine Vallée de l’Indre de 1 600 € dans l’attente de l’affectation des résultats.

## **FINANCES**

### **Le budget annexe : MARPA**

# Budget 2026 – Section d'exploitation

## BUDGET MARPA - SECTION D'EXPLOITATION

### DEPENSES D'EXPLOITATION

	BP 2025	BP 2026
011 - DEPENSES AFFERENTES A L EXPLOITATION	177 796,16	166 650,00
012 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	259 109,84	265 520,00
016 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	122 723,98	88 721,00
<b>Total général</b>	<b>559 629,98</b>	<b>520 891,00</b>

### RECETTES D'EXPLOITATION

	BP 2025	BP 2026
002 - Excédent de la section d exploitation	44 164,98	
018 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L E	509 942,00	514 891,00
019 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUIT	5 523,00	6 000,00
<b>Total général</b>	<b>559 629,98</b>	<b>520 891,00</b>

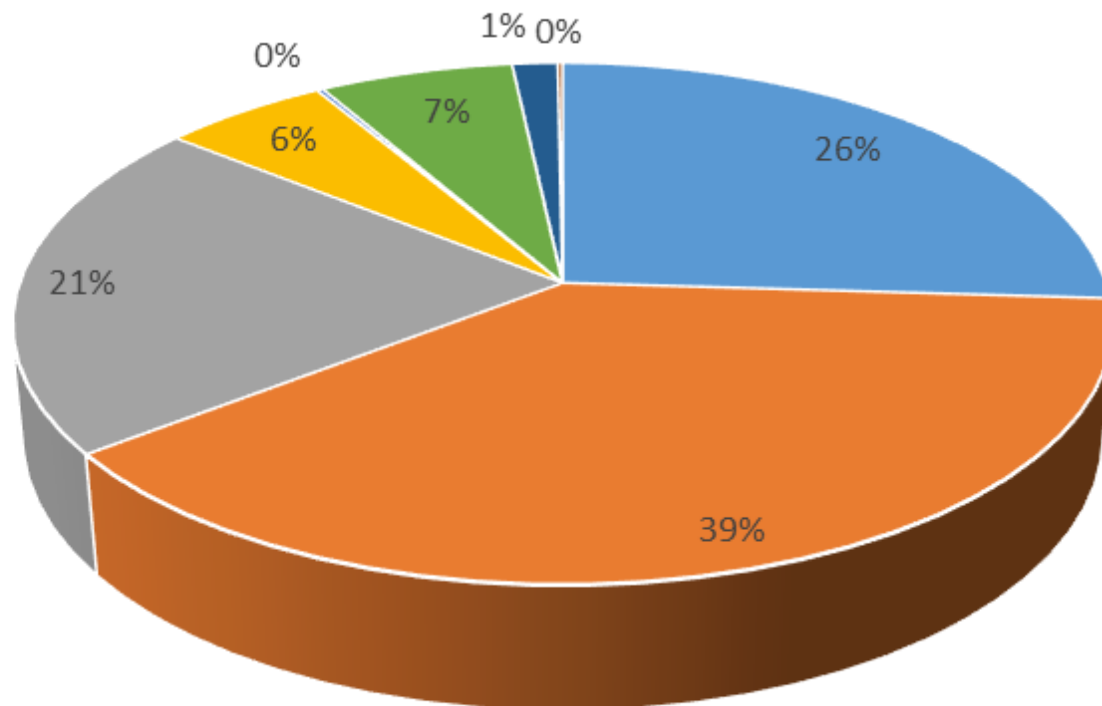
- Le budget primitif présenté pour l'année 2026 s'équilibre à 520 891,00 € en exploitation.

## ❖ Les recettes d'exploitation

	BP 2025	BP 2026
<b>002 - EXCEDENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>44 164,98</b>	
002 - Excédent antérieur reporté Fonct.	44 164,98	
<b>018 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L ETABLISSEMENT</b>	<b>509 942,00</b>	<b>514 891,00</b>
7061 - Redevances logements permanents	123 667,00	133 635,00
7062 - Participation charges de fonctionnement	186 658,00	198 800,00
7063 - Repas	129 692,00	109 000,00
7064 - Accueil temporaire	26 340,00	29 341,00
7065 - Ventes de services (lingerie, ménage, ...)	605,00	1 096,00
7088 - Autres prod.d'act.annexes	34 050,00	34 155,00
7483 - Forfait autonomie	8 150,00	8 000,00
7588 - Autres produits divers de gest. courante	780,00	864,00
<b>019 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUIT</b>	<b>5 523,00</b>	<b>6 000,00</b>
777 - Quote-part des sub.d'inv.transf.au résultat	5 523,00	6 000,00
<b>Total général</b>	<b>559 629,98</b>	<b>520 891,00</b>

- Les variations entre les deux budgets sont liées à :
- La reprise des résultats qui se fera au budget supplémentaire (- 44 164,98 €).
  - L'augmentation des produits liés à l'activité du service (+4 949,00 €), en particulier à la suite de l'augmentation des tarifs au 01/01/2026.
  - L'ajustement des crédits liés aux amortissements des subventions (+ 477 €).

## Répartition des produits relatifs à l'exploitation



- 7061 - Redevances logements permanents
- 7062 - Participation charges de fonctionnement
- 7063 - Repas
- 7064 - Accueil temporaire
- 7065 - Ventes de services (lingerie, ménage, ...)
- 7088 - Autres prod.d'act.annexes
- 7483 - Forfait autonomie
- 7588 - Autres produits divers de gest. courante

## ❖ Les dépenses d'exploitation – Chapitre 011 – Dépenses afférentes à l'exploitation

Articles	BP 2025	BP 2026
60611 - Eau et assainissement	6 500,00	4 500,00
60612 - Energie - Electricité	18 836,16	17 600,00
60613 - Chauffage	51 685,00	40 000,00
60621 - Combustibles & carburants	200,00	200,00
60622 - Produits d'entretien	2 370,00	1 800,00
60623 - Fournitures d'ateliers	1 350,00	1 350,00
60624 - Fournitures administratives	100,00	150,00
606268 - Autres fournitures hôtelières	1 100,00	1 100,00
60628 - Autres fournitures non stockées	110,00	500,00
6063 - Alimentation	69 700,00	66 400,00
6066 - Fournitures médicales	55,00	55,00
6068 - Autres achats non stockés mat. & fres	220,00	1 500,00
6251 - Voyages et déplacements	70,00	70,00
6256 - Missions	50,00	50,00
6257 - Réceptions	0,00	150,00
6262 - Frais de télécommunication	11 200,00	11 210,00
6288 - Autre prestations diverses	100,00	1 015,00
62882 - Autres prestations (animation)	0,00	3 000,00
62888 - Autres Prestations	6 000,00	8 000,00
<b>Total général</b>	<b>177 796,16</b>	<b>166 650,00</b>

- Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 166 650,00 € dont :
- les frais de fluides (62,3 k€),
  - les frais d'alimentation (66,4 k€),
  - les frais de télécommunication (11,2 k€).

## ❖ Les dépenses d'exploitation – Chapitre 012 – Dépenses afférentes au personnel

Articles	BP 2025	BP2026
6221 - Frais de recrutement du personnel	4 500,00	
6332 - Allocation logement	479,00	180,00
6334 - Cotisations au centre nationale de gestion (CNG)	1 600,00	3 484,00
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur	889,00	3 500,00
64111 - Rémunération principale	79 792,00	108 281,00
64112 - NBI, SFT et indemnité	450,28	
64114 - NBI	1 800,00	1 772,00
641188 - Autres indemnités	22 277,00	19 715,00
64131 - Rémunération principale	69 909,56	47 977,00
641388 - Autres		6 000,00
64151 - Rémunération principale	473,00	450,00
64511 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	34 189,00	26 449,00
64513 - Cotisations aux caisses de retraite	31 632,00	4 524,00
64514 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	3 063,00	1 950,00
64515 - Cotisations à la C.N.R.A.C.L	130,00	37 118,00
6475 - Médecine du travail	400,00	450,00
64784 - Oeuvres sociales	1 842,00	1 900,00
<b>Total général</b>	<b>259 109,84</b>	<b>265 520,00</b>

- Les dépenses de personnel augmentent de 6,4 k€ essentiellement avec l'augmentation des charges CNRACL, URSSAF.

\* Suite à la mise en place du nouveau logiciel RH, de nombreuses imputations ont été rectifiées, ce qui explique la variation des montants sur de nombreuses lignes.

## ❖ Les dépenses d'exploitation – Chapitre 016 – Dépenses afférentes à la structure

Articles	BP 2025	BP 2026
61521 - Bâtiments publics	27 423,98	7 652,24
61528 - Autres	8 000,00	
61558 - Autres matériels et outillages	1 000,00	
61561 - Informatique	450,00	810,00
61568 - Autres	11 800,00	11 800,00
6161 - Multi-risques	3 020,00	3 500,00
61681 - Prime d'assurance maladie, maternité, accident du travail		3 805,00
61688 - Prime d'assurance autres risques	1 000,00	1 000,00
617 - Etudes et recherches	6 000,00	
6184 - Concours divers (cotisations...)	220,00	300,00
6185 - Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00	1 500,00
623 - Publicité, publications, relations publ.	140,00	140,00
627 - Services bancaires et assimilés	10,00	10,00
63512 - Taxes foncières	1 400,00	1 400,00
6358 - Autres droits	1 200,00	1 250,00
6541 - Créances admises en non valeur	100,00	100,00
6588 - Autres	10,00	10,00
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	500,00
68111 - Immobilisations incorporelles	50 000,00	45 943,76
<b>Total général</b>	<b>122 723,98</b>	<b>88 721,00</b>

- Les dépenses de ce chapitre sont diminuées de 34 k€ dans l'attente de l'affectation des résultats :
- les frais d'entretien du bâtiment sont diminués tout en laissant des crédits suffisants avant le vote du budget supplémentaire,
  - les charges d'études liées à l'évaluation réglementaire de la qualité des établissements sociaux et médico sociaux impactent uniquement l'exercice 2025,
  - les amortissements des immobilisations sont réajustés à la baisse.

# Budget 2026 – Section d'investissement

## BUDGET MARPA - SECTION INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	BP 2026
001 - Résultat d'invest. antérieur reporté	8 270,76	
139 - Subventions d'investissement	5 523,00	6 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	28 970,82	28 212,78
20 - Immobilisations incorporelles	1 663,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	147 082,73	86 195,78
<b>Total général</b>	<b>191 510,31</b>	<b>120 408,56</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2025	BP 2026
10 - Fonds associatifs, apports, dotations	9 232,67	
13 - Subventions d'Investissement	86 377,00	61 642,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 400,64	12 822,60
27 - Autres immobilisations financières	32 500,00	
28 - Amortissements des immobilisat	50 000,00	45 943,96
<b>Total général</b>	<b>191 510,31</b>	<b>120 408,56</b>

Le budget primitif présenté s'équilibre à 120 408,56 € en investissement :

- le chapitre 001 correspond au résultat reporté, il est présenté à 0€ dans l'attente de la reprise des résultats,
- l'amortissement des subventions (chapitre 139),
- le remboursement du capital de la dette pour 15,4 k€ et le remboursement des cautions (12,8 K€ idem en recettes),
- les travaux prévus dans le cadre du programme précédemment validé pour 86 k€.

L'équilibre se fait par :

- les subventions d'investissement à percevoir PAI CARSAT (chapitre 13),
- l'encaissement des cautions des résidents équilibré avec les dépenses (chapitre 16),
- l'amortissement des biens à l'actif (chapitre 28).